

Guinée: les membres du FNDC interpellés toujours en détention

écrit par GuineePolitique© | 14 octobre 2019



Les principales figures du Front national pour la défense de la Constitution, en Guinée, sont toujours détenues. Au moins six hommes ont été interpellés, samedi matin et leur avocat ne sait toujours pas où ils se trouvent.

Où les leaders du FNDC interpellés ont-ils été emmenés ? C'est la question que se pose leur avocat. Maître Salifou Béavogui ne les a pas vus depuis qu'ils ont été emmenés, samedi soir 12 octobre au soir après avoir été interrogés par la police judiciaire.

« Depuis hier, nous ne savons pas où ils se trouvent, nous sommes très inquiets. Est-ce qu'ils sont en train de les réinterroger ? Qu'est-ce qu'il se passe ? Nous quittons clairement le droit pour entrer dans une situation de non-droit », déplore l'avocat.

Selon les autorités guinéennes, ces interpellations se sont produites dans le cadre d'une procédure judiciaire ouverte suite à une dénonciation des ministres de la Sécurité et de l'Administration du territoire après les appels à la mobilisation, lancés par des membres de la société civile.

Aucune lettre d'intention rédigée selon le gouvernement

Les autorités précisent que les rapports d'enquêtes doivent être remis ce lundi 14 octobre au procureur, qui décidera de la suite à donner à la procédure.

Le porte-parole du gouvernement, Aboubacar Sylla, explique que les manifestations sont autorisées en Guinée, mais dans certaines conditions. *« Il faut faire une déclaration d'intention au niveau des autorités locales qui sont concernées par le droit de manifestation. On doit définir, s'il s'agit d'une marche, quel est son itinéraire et quel est son objectif, explique-t-il. En ce qui concerne les manifestations projetées au 14 octobre, aucune lettre d'intention n'a été rédigée ».*

Le FNDC appelle à la mobilisation à partir de ce lundi contre **un éventuel 3e mandat du président Alpha Condé**. Aboubacar Sylla précise que la sécurité sera assurée par des éléments de la police et de la gendarmerie, uniquement équipés d'armes conventionnelles de maintien de l'ordre, comme des matraques ou du gaz lacrymogène. Les militaires, eux, ont reçu l'ordre de rester cantonnés dans les casernes.

[RFI](#)